AR Prefecture

006-210600599-20221110-DEL2022_119-DE Reçu le 14/11/2022



VILLE D'EZE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

Délibération n°2022 119

10 novembre 2022

MAIRIE D'EZE

OBJET:

<u>Association EZE</u>

<u>SPORTS</u>

<u>PETANQUE -</u>

<u>Exonération loyer 4e</u>

trimestre 2022

RAPPORTEUR : Monsieur le maire

Nombre de conseillers en exercice 19

Nombre de présents 16

Nombre de votants 18

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le quatre novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHERKI, maire.

Présents: M. Stéphane CHERKI – M. Sylvestre ANSELMI - Mme Céline ZAMBON – Mme Virginie SOULIER – M. Patrick LADU – M. Christian FIGHIERA – Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Isabelle GIANTON – M. Alain FABRI – Mme Valérie BUSILLET – Mme Annick FILLON - Mme Patricia ALLOUCH – Mme Claudine TURRINI – M. Jean-Barthélémy VAUTEL - M. Ghassan ANDRAOS – M. Claude TKACZYK

A donné procuration :

Mme Patricia PONTIS pour Mme Céline ZAMBON M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA

Absent excusé :

M. Christophe VESTRI

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

A la suite de la démission de plusieurs membres de son conseil d'administration et d'une baisse de fréquentation notoire, l'association Eze Sports Pétanque traverse une période délicate au niveau financier.

L'association essaye de prendre les mesures nécessaires, comme la réduction de certaines dépenses, la recherche active de nouveaux membres, l'organisation de concours, de soirées, pour redynamiser l'activité du club...

Toutes ces mesures ont pour but de retrouver rapidement une situation financière saine et de préserver ainsi les salaires des deux employés du club.

Compte-tenu de cette situation, l'association sollicite, à titre exceptionnel, la commune afin d'être exonérée du loyer du 4e trimestre 2022, qui s'élève à la somme de 3 000€.

AR Prefecture

006-210600599-20221110-DEL2022_119-DE Reçu le 14/11/2022

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE

(M. Christian Fighiera s'abstient ainsi que M. Boris Krunic, par procuration),

- Accorde à l'association Eze Sports Pétanque, l'exonération du loyer du 4e trimestre 2022 pour un montant de 3 000€;
- Annule le titre correspondant déjà émis ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

Le Maire, Stéphane CHERKI.